

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise les 1^{er} et 2 AOUT 2015 avec le concours de la commune de CORRAVILLERS, sous le patronage du Conseil Départemental de la HAUTE-SAONE, une compétition automobile C/Côte régionale dénommée :

33^{ème} course de côte du Mont de Fourche

Cette compétition compte pour :

- la coupe de France de la Montagne 2015 coefficient 1
- le challenge Top Montagne 2015
- le challenge du comité régional Bourgogne Franche-comté 2015
- les challenges VED, SPTI / PRE SERROUX et ASA LURONNE 2015

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 50 en date du 04/05/2015 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R243 en date du 13 MAI 2015.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Directeur de Course
Directeurs de Course Adjoints

Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques

Chargé de la mise en place des moyens
Chargés des relations avec les concurrents (CS)
Chargé des Commissaires de route
Chronométrateurs

Mr Claude PETOT Licence n°0409/3614
Mr François BRESSON Licence n°0409/47951
Mme Monique FRANCE Licence n°0409/29181
Mr Thierry COURANT Licence n°0409/16140
Mr Michel PISSARD Licence n°0409/5461
Mr Jean-Marc DELOY Licence n°0409/6830
Mr Jean-Pierre SIMON Licence n°0409/2746
Mr Claude CUENOT Licence n°0405/4454
Mr André LALLEMAND Licence n°0411/55989
Mr Raphaël PELLICIA Licence n°0421/214364
Mr Stéphane BAUDIN Licence n°0409/11052
Mr Germain CHIPPAUX Licence n°0409/1299
Mme Marianne BASSO Licence n°0409/222364
ASA FRANCHE-COMTE Licence n°

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :
Publication de la liste des engagés :
Vérifications administratives et techniques :

le lundi 27 JUILLET 2015 à minuit.
le jeudi 30 JUILLET 2015 à 19 heures.
le samedi 1^{er} AOUT 2015 de 15h00 à 20 heures.
Pour les pilotes qui en font la demande, le dimanche 2 AOUT de 7h00 à 8h00 au même endroit.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Briefing des commissaires :
Briefing des pilotes :
Essais non chronométrés :
Essais chronométrés :
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

le dimanche 2 AOUT 2015 à 8h15 au podium.
le dimanche 2 AOUT 2015 à 7h15 au podium.
écrit et distribué aux vérifications administratives.
le dimanche 2 AOUT 2015 de 8h20 à 10h00.
le dimanche 2 AOUT 2015 de 10h10 à 12h30.
le dimanche 2 AOUT 2015 à 12h45.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 2 AOUT 2015 à partir de 13h30
- 2^{ème} montée le dimanche 2 AOUT 2015 à partir de 15H20
- 3^{ème} montée le dimanche 2 AOUT 2015 à partir de 17H00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage et sonorisation.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix le dimanche 2 AOUT 2015 à 19h45 au restaurant le Pas Saint-Jean ou dans la salle de la Mairie à l'étage du restaurant en cas de pluie.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix : le dimanche 2 AOUT 2015 au même endroit.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 1^{er} AOUT 2015 à 19 h 00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 1^{er} AOUT 2015 de 15h00 à 20h00, place de la Mairie

Vérifications techniques le SAMEDI 1er AOUT 2015 de 15h00 à 20h00, place de la Mairie

et le dimanche 2 AOUT de 7h00 à 8h00 au même endroit.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage DORMOY FORD à FROIDECONCHE ;
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 2 AOUT 2015 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion sera prévue le dimanche 2 AOUT 2015 par le Président du Collège.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA LURONNE, 1 Rue général LECLERC, 70000 NAVENNE jusqu'au lundi 27 JUILLET 2015 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 340 €, réduits à 170 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms.

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux. Niveau sonore maximal : 105 dB A maxi (voitures fermées, Groupe CM et GTTS) et 110 dB A maxi (voitures de course ouvertes).

La mesure sera faite conformément à la méthode FIA (voir réglementation technique). Des contrôles auront lieu pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents lors des vérifications préliminaires. Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui ci devra représenter sa voiture conforme avant le parcours suivant. Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de tous les parcours précédents.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) VED et STPI PRE SERROUX

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 33ème Course de Côte Du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la RD6, 300m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE

Arrivée sur la RD6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PR 68.800.

Pente moyenne 5.8%

Longueur du parcours 2000m.

Modalités de retour au départ : après chaque montée, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre la sortie de CORRAVILLERS et la ligne départ de la RD6

Parc d'arrivée : entre la ligne d'arrivée et le Col du Mont de Fourche sur la RD6

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : voie qui précède le départ.

Rappel. Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur de départ. Le conducteur ne se présentant pas dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents sera situés à proximité du départ ; l'utilisation de la demi chaussée droite depuis le pont jusqu'à la Poste est autorisée, il seront accessibles dès l'ouverture des contrôles.
Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé la RD6 à hauteur de la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de la Mairie
- pendant les essais et la course au parc départ et au podium départ RD6,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanences se tiendra :

Lieu des vérifications de 15h00 à 20h00, le samedi 1er AOUT 2015 et au départ le dimanche 2 AOUT 2015 de 6h30 à 20h00.

Téléphone permanence n°06 30 74 27 83

Centre de secours le plus proche : Lieu : FAUCOGNEY Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera écrite et distribuée aux vérifications administratives. Une conférence aux commissaires aura lieu à au camion podium sur la ligne de départ le dimanche 2 AOUT 2015 à 7h45.

La présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées

Voir règlement standard des courses de Côte et slaloms

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : prix cumulables

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement scratch :	1 ^{er}	300€	1 ^{ère} féminine	80€
	2 ^{ème}	220€		
	3 ^{ème}	160€		
	4 ^{ème}	110€		
	5 ^{ème}	80€		
Classement par groupe :	1 ^{er}	100€	si au moins	5 partants
	2 ^{ème}	80€	si au moins	9 partants
	3 ^{ème}	50€	si au moins	15 partants
Classement par classe :	1 ^{er}	140€	(80€ si - 3 partants)	
	2 ^{ème}	90€	si au moins	5 partants
	3 ^{ème}	60€	si au moins	7 partants
	4 ^{ème}	45€	si au moins	10 partants
	5 ^{ème}	30€	si au moins	12 partants

Des coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :

(Coupes non cumulables entre classes et groupes)

1 ^{er} du scratch :	1 coupe	1 ^{er} de groupe :	1 coupe
1 ^{er} de classe :	1 coupe	1 ^{ère} féminine :	1 coupe

La remise des coupes aura lieu le dimanche 2 AOUT 2015 à 19h45 au restaurant Pas Saint-Jean.

La remise des prix aura lieu le dimanche 2 AOUT 2015 à 19h45 au restaurant Pas Saint-Jean.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix le dimanche 2 AOUT 2015 à 19h45 au restaurant Pas Saint-Jean.